



**2024**

**Dossier de demande de subvention  
Associations de Nouvoitou**

## Organisme demandeur

Les dossiers devront être :

- **Remis à l'accueil** de la Mairie de Nouvoitou avant **le 3 janvier 2024,**

Les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h00

Les lundis, mercredis et samedis de 8h30 à 12h00

- Ou **adressés par courrier** à :

A l'attention de Monsieur le Maire

Mairie de Nouvoitou

3 place de l'Église

35410 NOUVOITOU

**Renseignements auprès du Service Vie associative au  
02 23 37 09 89 ou [viessociative@nouvoitou.fr](mailto:viessociative@nouvoitou.fr)**

## INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

### Renseignements concernant le demandeur

Dénomination de l'association		
Nom du représentant de l'organisme		
Date de création		
Agrément ou fédération		
N° SIRET / SIREN		
Adresse officielle		
N° de téléphone		
N° de fax		
Courriel de l'organisme		
Site Internet		
L'organisme est-il assujetti à la T.V.A. ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

### Représentants de l'organisme

	Nom/Prénom	Adresse	Téléphone (fixe et/ou mobile)	E-mail
Président				
Trésorier				
Secrétaire				
Autres (préciser)				

### Adhérents

Nombre d'adhérents :		
	Age au 1 <sup>er</sup> septembre de l'année en cours	
	-19 ans	19 ans révolus
Nouvoitouciens		
Extérieurs		

## L'ACTIVITE

### Thématiques

<input type="checkbox"/> Caractère social ou humanitaire	<input type="checkbox"/> Sportive et de loisirs
<input type="checkbox"/> Vocation culturelle et artistique	<input type="checkbox"/> Enfance et jeunesse
<input type="checkbox"/> Autre association	

Nous vous invitons à fournir tous les documents complémentaires qui serviront à décrire votre activité.

### Description de l'activité :

### Création d'activité nouvelle :

### Manifestations prévues en 2024 (dates et lieux, intitulés)

**Dans le cadre des manifestations, merci de détailler les actions de protection de l'environnement qui seront mises en place (3 minimum)\* :**

**\* Exemples d'actions à retrouver dans le règlement d'attribution des subventions communales aux associations**

<b>LOCAUX mis à disposition (1)</b>	
Locaux utilisés	Fréquence (par semaine, par mois ou par an)

**Autre mise à disposition (personnel communal, véhicules...) (1)**

(1) Outre les subventions financières, les commune se doivent de chiffrer la totalité des aides accordées aux associations : mise à disposition de locaux, du personnel (organisation de manifestations), des véhicules...nous vous remercions donc de bien vouloir remplir le tableau ci-dessous qui permet de récapituler ce dont vous avez bénéficié en 2023.

Les associations composées de plusieurs sections doivent regrouper les informations financières concernant toutes leurs sections sans exception.

## DEMANDE DE SUBVENTION 2024

### Motifs de la demande

N'hésitez pas à demander un rendez-vous pour présenter votre projet

Type de subvention :

- Aide au fonctionnement
- Aide exceptionnelle (situations particulières, équipement, matériel, manifestation exceptionnelle.)

**L'association sollicite une subvention de  € pour 2024**

**Merci de joindre un RIB à votre demande**

## Situation financière

### Salariés :

- OUI      Nombre :....      Montant des dépenses de personnel :  
 NON

### Montant des cotisations des adhérents :

### Subvention (s) extérieure (s) 2024 (montant et nom de l'organisme)

### Trésorerie disponible

	Compte-courant	Compte-dépôt	Placement financier
Montant 2023			
Pour mémoire 2022			

## BUDGET

Merci de fournir les documents comptables suivants certifiés conformes par le Président :

- bilan comptable de l'année 2023
- budget prévisionnel 2024

Si vous ne disposez pas de votre bilan comptable 2023 au moment de votre demande, Veuillez nous le transmettre ultérieurement.

Exemple de budget :

Toutes ces rubriques doivent être clairement identifiables dans vos documents.

